

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+2 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-deux le 17 janvier à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 10 janvier 2022.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u> (procuration B. BAZINET)	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<u>Absent</u> (procuration B. BAZINET)
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Yoann MARENDA, Pierre PEYRAZAT (procuration Bernard BAZINET), Cindy ARLOT (procuration Bernard BAZINET \*)

**ABSENTS:**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

\* Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 10 novembre 2021, dont le dispositif est dérogatoire jusqu'au 31 juillet 2022 permet au membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

**2022-04 Evolution statutaire du PNR**

Pour rappel, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est un syndicat mixte qui a été créé le 06 mai 1998 et qui a pour objet le développement durable du territoire.

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence exclusive et obligatoire des EPCI à la suite des réformes territoriales de ces dernières années.

Les communautés de communes du Pays de Nexon Mont de Chalus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin, situées sur le bassin versant de la Haute Dronne, souhaitent transférer cette compétence au PNR, correspondant en tout point à l'axe 1<sup>er</sup> de la charte du parc.

Par ailleurs, 3 communes limitrophes ont souhaité intégrer le syndicat mixte. Il s'agit des communes du Chalard, Ladignac-le Long et Saint Bazile.

Au vu de ces changements, le comité syndical du 21 octobre 2021 a adopté à l'unanimité la proposition d'évolution statutaire y intégrant la compétence GEMAPI et ces 3 communes.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents les nouveaux statuts du PNR tel qu'approuvés par le comité syndical.

**AR Prefecture**

024-212400162-20220117-2022\_04-DE  
Reçu le 21/01/2022  
Publié le 21/01/2022

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 19 janvier 2022  
Page 1 sur 2

Conformément à leur article 14, après avis des structures membres et à l'issue de 3 mois, cette révision statutaire fera l'objet d'une délibération du comité syndical. Un vote à la majorité des deux tiers des voix est requis pour l'adoption de ces statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adoptent à l'unanimité l'évolution statutaire du Parc Naturel Régional Périgord Limousin tel que définie lors de la réunion du comité syndical du 21 octobre 2021.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 18 janvier 2022  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



**AR Prefecture**

024-212400162-20220117-2022\_04-DE  
Reçu le 21/01/2022  
Publié le 21/01/2022

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 19 janvier 2022  
Page 2 sur 2